

Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès - Mise à disposition d'un nouveau local - Avenant n° 2

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville a conclu, le 26 novembre 2004, avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC), une convention de partenariat ayant pour objet de définir les rapports entre la Ville et l'OTC.

La convention de partenariat prévoit dans son article 4.1.1 de mettre à disposition de l'OTC un local situé 1 Place de la 1^{ère} Armée Française.

Il est proposé, dans le cadre du dispositif touristique 2009 de la Ville et à la demande de l'OTC, de mettre à sa disposition un local supplémentaire.

En effet, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des fortifications Vauban, le 7 juillet 2008, a permis de donner un caractère exceptionnel aux atouts touristiques nombreux et déjà reconnus de Besançon en tant que destination de tourisme urbain.

Dans ce cadre, l'OTC entend offrir un accueil de qualité au plus près des flux des visiteurs de passages. Profitant du réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, l'OTC a demandé d'y ouvrir un accueil afin d'améliorer l'information touristique au cœur de la Ville.

La synergie avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture, du Patrimoine et des Projets Urbains implanté également à l'Hôtel de Ville devra permettre également une meilleure gestion des visites guidées Villes d'Art et d'Histoire.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et valorisée à hauteur de 7 804 € pour une superficie de 65 m² (calculée d'après l'indice INSEE de la construction pour 2009).

Il est proposé que la mise à disposition gratuite de ce local soit entérinée au sein d'un 2^{ème} avenant à la convention de partenariat.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise à disposition gratuite d'un local au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville au profit de l'OTC
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat.

«M. Edouard SASSARD : On aurait pu nous faire une situation, fin août ou mi-septembre de la fréquentation touristique de cet été, je pense que ça aurait été le moment de faire un retour sur l'ouverture du nouvel accueil à l'Hôtel de Ville, de l'Office du Tourisme, etc. c'est un petit peu dommage qu'on n'en ait pas. Deuxième point, on avait déjà discuté avec Jean-François GIRARD de ce fameux projet touristique que vous devez nous présenter, avec justement cette perspective et cette fameuse identité touristique de Besançon qui n'est pas encore définie et je n'aimerais pas que ce qui se passe pour le sport se passe de la même façon pour le tourisme, c'est-à-dire qu'on n'ait pas de visibilité et que ça ne fonctionne pas comme cela devrait.

M. Jean-François GIRARD : M. SASSARD ratisse large. Bien évidemment je peux répondre à sa question en lui disant que l'étude est en cours, le schéma projet touristique pour les 5 ans qui viennent vous sera présenté avant la fin de l'année.

M. LE MAIRE : C'est ce que tu as déjà dit d'ailleurs.

M. Jean-François GIRARD : Je l'ai effectivement déjà dit. Nous avons d'ores et déjà pris acte de séances de travail en collaboration avec le CDT, le CRT, tous les professionnels du tourisme, la restauration, l'hôtellerie et ce rapport vous sera présenté avant la fin de l'année, nous n'attendons pas que le tourisme fasse faillite à Besançon pour vous présenter le projet, bien évidemment. Je pense que Besançon se bouge, le tourisme évolue beaucoup. Je n'ai pas encore de bilan car ce sont des communications de l'INSEE qui vous seront transmises ultérieurement par rapport aux résultats de l'hôtellerie de l'été mais pour ce qui est de juillet - août, on a des réponses et, en tout cas, un retour très très favorable de l'hôtellerie du centre-ville avec, pour les hôtels en général, + 25 % de fréquentation. Nous avons, à l'Office du Tourisme, ouvert pour l'été l'accueil de l'Hôtel de Ville avec une fréquentation de 1 500 personnes au mois de juillet et de 2 500 personnes au mois d'août et ceci ne correspond qu'à 25 % de l'accueil qui se fait encore, bien évidemment et vous le savez, à notre maison mère de la place de la 1^{ère} Armée. Nous avons une fréquentation touristique étrangère en hausse, ce n'est pas encore suffisant et c'est la raison pour laquelle je vais me battre, on va se battre tous ensemble pour que Besançon devienne une ville avec un accueil à l'international. Je pense que nous avons encore des efforts à faire en terme de communication et on va vous faire des propositions en ce sens. Pour ce qui est globalement de la fréquentation étrangère, les Allemands arrivent en premier puis les Pays-Bas, en hausse le Royaume Uni et la Suisse, nos territoires frontaliers de proximité.

Au niveau de l'accueil et de la fréquentation, c'est un petit rappel pour les résultats du camping municipal, nous avons une fréquentation en augmentation de + 25 % par rapport à l'année dernière, ce qui est très significatif et surtout, ce qui est important, c'est que les durées de séjours sont passées de 1,5 nuit à 4 nuits environ.

M. LE MAIRE : On fera peut-être un compte rendu global.

M. Jean-François GIRARD : Je m'arrête là mais j'ai quand même d'assez bonnes nouvelles pour l'été, c'est plutôt rassurant.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est important que Jean-François puisse faire un rapport complet là-dessus parce que j'ai appelé deux hôteliers dont un d'ailleurs était dans la salle ce soir qui m'a confirmé ce que dit Jean-François GIRARD qu'il avait fait + 15 % cette année. D'ailleurs, il y a quelque chose qui ne trompe pas, on n'a pas trop lu d'articles critiques dans la presse cet été, donc c'est que les gens sont plutôt contents. Mais quand ils sont contents, généralement on ne le dit pas. Je propose donc que Jean-François GIRARD, comme il l'a dit, puisse nous faire, dans une prochaine réunion un bilan complet qu'on passera plutôt en début de conseil, avant la fin de l'année il nous présentera le plan de développement touristique.

M. Jean-François GIRARD : Tout à fait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.